

Assises

Dix ans de réclusion criminelle pour le violeur de la mamie d'Antibes

Pendant toute la matinée d'hier, les experts ont disséqué la personnalité de François Lamy, 25 ans, qui répond devant les assises du viol d'une dame de 94 ans commis à Antibes le soir de la Saint-Sylvestre 2008 (notre édition de mardi). La question était de déterminer si ce solide gaillard, qui reconnaît les faits tout en affirmant ne se souvenir de rien, est un pervers sexuel gérontophile dissimulant son jeu. Ou bien un jeune homme dont le discernement, au moment des faits, était altéré par une consommation excessive d'alcool et de cannabis. Il n'y eut pas de réponse tran-

chée, même si a été écartée l'hypothèse d'une « bouffée délirante aiguë » qui aurait fortement atténué sa responsabilité.

La veille, de tous les témoignages entendus par la cour, celui de la filleule de la victime fut particulièrement touchant de sincérité. Cette femme a raconté l'histoire de sa tante – « une personne remarquable de bonté » – qui eut le malheur au cours de sa longue vie de perdre son mari puis ses deux filles. Mais, lucide et courageuse, elle vivait encore seule dans sa maison d'Antibes au moment de l'agression, appréciée du voisinage pour sa gentillesse et sa discrétion.

« Sa maison, qui représentait sa

dernière oasis avec le souvenir de ses proches, est devenue pour elle un lieu de crainte et de peur. Elle a été obligée de la quitter. Aujourd'hui, telle qu'on l'a connue, ma tante n'existe plus. Je suis absolument certaine que si elle n'a pas mis fin à ses jours, c'est en raison de ses convictions religieuses. Elle n'est ni dans la rancœur ni dans la vengeance, elle demande juste à partir pour rejoindre son mari et ses filles. Elle regrette de ne pas être morte le jour du viol et développe depuis un grand sentiment de honte ».

Hier matin, la maman de François Lamy, blonde et élégante secrétaire commerciale de 50 ans, a expliqué qu'elle ne com-

prenait toujours pas comment son fils avait pu se livrer à des actes aussi horribles. « Ce n'est pas un monstre, pas un pervers, pas un malade sexuel. Je pense que si sa relation avec son amie plus âgée (une femme de 15 ans son aînée, avec deux jeunes enfants) avait perduré, cela l'aurait stabilisé et qu'il aurait moins bu et moins touché au cannabis ». Pour la partie civile, Maître Verrier a rappelé que la victime craignant que son violeur soit toujours dans la maison et revienne, a attendu trois heures avant d'oser appeler au secours. Il a souligné la lâcheté de Lamy « qui se réfugie dans l'amnésie ». Au ministère public, M^{me} Hauben-

sack se montrait aussi sévère, parlant de la « culpabilité indiscutable » de ce « personnage énigmatique ».

« Je culpabilise tous les jours »

Malgré la plaidoirie de Maître Sambuchi, malgré les derniers mots prononcés par l'accusé – « je suis désolé pour cette pauvre petite dame, je m'en veux énormément et je culpabilise tous les jours » – le jeune violeur antibois a été condamné à 10 années de réclusion criminelle et à un suivi médico-social de 5 ans avec injonction de soins.

J.-M. CHEVALIER